

Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) en consultation

Fichier : SRCAE 4 NNE.doc

Bien que nous ayons participé à un nombre important de réunions préliminaires, les délais (2 mois) de la consultation sont beaucoup trop courts pour un document de plus de 300 pages.

Nord Nature Environnement prends position sur les volets :

- Energies renouvelables
- Réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- Transports

1) Energies renouvelables :

1.1) Préliminaire :

Pour éclairer les choix, concernant les énergies renouvelables, faits dans le SRCAE, il aurait été souhaitable de faire figurer, en préliminaire, un bilan des ressources énergétiques de la région Nord Pas de Calais

1.1.1) La situation actuelle :

Au regard de notre consommation, dont 3% sont constituées d'énergies renouvelables, 97% sont des importations :

- Les produits pétroliers viennent du Moyen Orient, ...
- Le gaz naturel vient de Norvège, Hollande, ...
- L'uranium vient du Niger, Canada, ...
- ...

Cette dépendance nous fragilise et pèse dans l'économie. Après avoir, en un siècle et demi, épuisé le charbon de notre sous sol, a-t-on des ressources énergétiques importantes en Nord Pas de Calais ?

1.1.2) Les gaz et pétrole de schiste :

Pour l'instant, il n'est pas sûr que nous en ayons significativement dans notre sous sol. A l'heure actuelle, il n'y a que 2 certitudes les concernant :

- les méthodes d'extraction actuelles sont très polluantes
- ce sont des hydrocarbures à éviter d'utiliser au regard du climat

1.1.3) L'énergie solaire dans notre région :

Dans le Nord Pas de Calais, on reçoit par an et par m² 1000 KWh¹. A titre de comparaison, cela signifie que durant une journée d'ensoleillement moyen il arrive sur notre région une quantité d'énergie solaire que la centrale nucléaire de Gravelines met un an à produire sous forme d'électricité. Contrairement aux idées reçues, il arrive beaucoup d'énergie solaire dans notre région.

Via la photosynthèse, cette énergie sert fondamentalement au développement des plantes vertes qui sont à la base de la vie, flore et faune, et de notre alimentation. Par contre, l'énergie solaire qui arrive sur les surfaces artificialisées (bâtiments, routes, voies ferrées, parkings, ...) est, pour l'essentiel, perdue. En Nord Pas de

¹ Nombre extrait du cahier technique n°4 associé au projet de SRCAE. Ce nombre est la déclinaison régionale de la moyenne nationale de 1300 KWh/m²/an figurant à la page 69 du « rapport d'information sur l'énergie photovoltaïque » réalisé par la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale. Rapporteur Serge Poignant, député. Ce document, publié le 16 juillet 2009, est consultable à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1846.asp>

Calais, les surfaces artificialisées représentent 2064 km² ². Il arrive par an sur cette surface 2000 TWh (térawatt heure) d'énergie solaire, à comparer à la consommation totale d'énergie dans notre région en 2008 : 160 TWh ³. Nous avons donc, chez nous, une ressource énergétique considérable, pour quelques milliards d'années, qui ne produit pas de CO₂ quand on l'utilise et qui est gratuite.

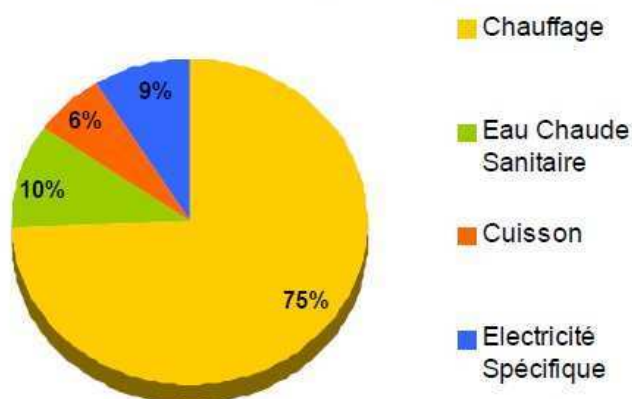
1.2) Augmentation des ENR en Nord Pas de Calais :

Actuellement, avec ses 3% d'énergies renouvelables dans notre consommation énergétique, notre région est une des dernières régions françaises (dont la moyenne est 11%). Le SRCAE en projet prévoit de passer d'ici 2020 à 12% alors que la moyenne française sera de 23%. IL y a fort à parier que nous serons encore dans les dernières régions françaises. Il faut développer un SRCAE plus volontariste car nous avons des problèmes qui vont se poser pour le chauffage des habitations et que, par ailleurs, nous avons un gisement très important d'énergie éolienne.

1.3) Solaire thermique :

Selon Norener-Nordclimat 2010 (résultats de 2008), le chauffage est largement majoritaire dans la consommation énergétique des ménages (à la maison) :

Consommation par usage en 2008



On sait que la fin annoncée des ressources pétrolières va augmenter considérablement le prix de toutes les énergies utilisées actuellement pour se chauffer. Ce sont les plus démunis qui seront les plus atteints dans la satisfaction de ce besoin élémentaire : se chauffer.

Le SRCAE en projet prévoit de récupérer en « solaire thermique toitures » 2000 GWh/an. Cela représente une occupation de 5% des surfaces bâties dans notre région. C'est nettement insuffisant. Il faudrait, à l'horizon 2020 arriver à une production annuelle de 6000 GWh/an en utilisant les toitures, les façades au sud, ... , car on peut prévoir des pertes importantes au niveau du stockage.

Pour le stockage de la chaleur, il faut développer les petits réseaux de chauffage avec stockage centralisé pour diminuer les pertes dues à la conservation de la chaleur⁴.

1.4) Eolien :

² Nombre extrait de la base TERUTI Lucas 2010 réalisée par le ministère de l'agriculture, consultable à l'adresse : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/>

³ Nombre extrait du document SRCAE, page 23

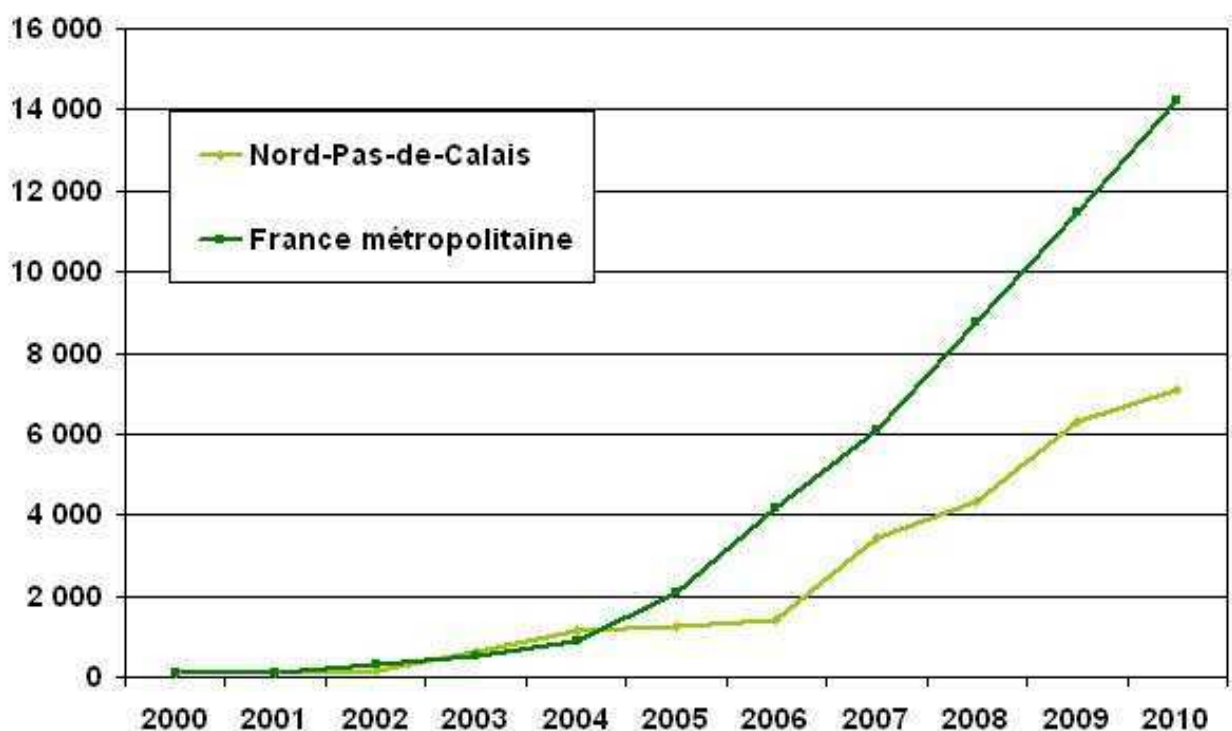
⁴ Si 10 particuliers mutualisent le stockage de leur chaleur dans un réservoir unique, ils divisent par 2 les pertes au niveau de la conservation de la chaleur

Deux caractéristiques essentielles des énergies renouvelables sont leur diversité et leur intermittence. La diversité est un facteur essentiel pour régler le problème de l'intermittence : par exemple, lorsqu'il n'y a pas de soleil on peut, peut-être utiliser plus le vent En même temps, toutes les régions n'ont pas les mêmes potentiels pour chaque énergie renouvelable : par exemple, dans notre région nous avons, par m², moins d'énergie solaire directe qu'en PACA mais nous avons un potentiel éolien important et des vents réguliers.

L'INSEE Nord Pas de Calais nous apprend⁵ que « Avec 355 MW raccordés au 31 décembre 2010, la région Nord-Pas-de-Calais se situe du 8e rang des régions françaises pour la puissance raccordée de son parc éolien, en progression de 12 % en un an, contre une hausse de 24 % au niveau national. »

En plus, le graphique ci-dessous (source : INSEE) nous apprend que cette croissance régionale est inférieure à la moyenne nationale depuis 2005 !

**Évolution de la puissance éolienne raccordée au réseau en fin d'année
(Indice base 100 en 2000)**



Source : MEEDDM - SOeS d'après ERDF et RTE

Ainsi, le volet éolien du SRCAE qui avait été adopté au printemps 2010 est à revoir complètement en diminuant les contraintes paysagères et en fixant un objectif régional entre 2164 et 2694 MW raccordés au réseau en 2020 (soit le double de ce qui est prévu actuellement)

1.5) Solaire photovoltaïque :

1.5.1) généralités :

La proposition du SRCAE concerne les toitures et les installations au sol. Or, il existe dans notre région un exemple d'installation photovoltaïque importante, qui fonctionne depuis 1999 et qui n'est installée ni sur une toiture, ni sur le sol. Ce sont des panneaux photovoltaïques installés sur le mur anti-bruit de l'autoroute A21 à la hauteur de Fouquières les Lens : 3m de haut, 450 m de long ...

⁵ Dans le bilan socio-économique 2010 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=17247

Cela signifie que les installations qui récupèrent l'énergie solaire en flux (photovoltaïque et thermiques) peuvent aussi se situer en bord de route, bord de voies ferrées, ... et permettre ainsi de récupérer les quantités gigantesques d'énergie solaire qui arrivent sur des surfaces que nous avons artificialisées. Ce manque d'imagination des auteurs du SRCAE est grave : il ferme les perspectives ouvrant sur le gisement solaire régional.

1.5.2) stratégie de déploiement par rapport aux canicules :

Cela s'est déjà produit en 2003 et, sur le plan électrique, on a frôlé la catastrophe⁶. Les changements climatiques annoncés pourraient bien en amener régulièrement d'autres. Dans ces situations, les climatisations fonctionnent à plein régime, et on peut prévoir qu'elles vont se multiplier.

Dans cette optique, une première action d'un « plan climat social » consisterait par exemple, pour tous les lieux où des hommes sont dans une période de leur vie à difficultés physiques (hôpitaux, maisons de retraite, maternités, ...), à y installer systématiquement des toitures photovoltaïques et des climatisations de puissances comparables (par un bel ensoleillement). Ainsi, en période de canicule, ceux d'entre nous parmi les plus fragiles en seraient protégés et nos moyens de production d'électricité ne seraient pas trop sollicités

On peut remarquer qu'une toiture photovoltaïque qui, par exemple, transforme 10% de l'énergie solaire qu'elle reçoit en électricité, diminue en même temps de 10% la quantité de chaleur qui pénètre par la toiture en cas de canicule (indépendamment du niveau d'isolation de cette toiture). Le photovoltaïque, utilisé pour lutter contre la canicule, intervient donc de 2 façons complémentaires.

Le souci de soulager le réseau électrique par temps caniculaire donne, pour les pouvoirs publics, un premier chemin à emprunter dans l'optique d'un développement important du photovoltaïque : imposer une toiture photovoltaïque à tous les bâtiments climatisés (grandes surfaces commerciales, hangars frigorifiques, ...)

1.6) Les agrocarburants :

L'amplification de l'incorporation des agrocarburants dans les véhicules est comptabilisée comme énergie renouvelable. Il s'agit d'une politique fâcheuse, car les terres agricoles doivent être réservées aux productions alimentaires. Sans doute cette mesure relève-t-elle de décisions nationales (et européennes), mais la Région s'honorerait en atteignant les objectifs préconisés de 23% d'énergies renouvelables sans recourir à des énergies nocives

2) Réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

2.1) Objectifs chiffrés

Ils sont conformes aux objectifs de l'Union Européenne et de la France pour l'horizon 2020 (réduction de 20% des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles de 2005). Pour l'horizon 2050, le SCRAE régional ne prévoit pas d'atteindre la réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles constatées en 2005 comme prévu par l'UE et la France. Il y a là une grave insuffisance.

⁶ « Que s'est-il passé pour que nous frôlions ainsi la catastrophe ? Une pointe de consommation électrique inhabituelle en été (même si elle est restée modeste par rapport aux pointes d'hiver), dans un contexte de sécheresse, avec des barrages hydroélectriques à moitié vides, des rivières à l'étiage et une partie des centrales nucléaires (qui fournissent plus de 75 % de notre électricité) à l'arrêt pour maintenance. » Extrait de l'article « EPR, il est urgent d'attendre » écrit par Benjamin Dessus, Corinne Lepage et Michèle Rivasi dans « Le Monde » du 18/10/2003

2.2) Orientations proposées par le SCRAE

Elles sont bonnes dans l'ensemble. Toutefois :

Freiner l'étalement urbain, limiter à 500 ha/an l'extension de l'artificialisation des sols revient à poursuivre un type d'urbanisation reconnu maintenant comme nocif : l'étalement urbain consomme des terres agricoles dont la fonction première doit être nourricière, et il incite à un usage accru de l'automobile, donc à une plus grande consommation d'énergie et à des émissions de gaz à effet de serre. Au lieu de le freiner, ne faudrait-il pas le stopper ?.

3) Transports :

Nous constatons avec satisfaction qu'un certain nombre des demandes de notre fédération figurent dans les propositions du SRCAE, et, compte tenu de l'urgence face aux dérèglements climatiques, nous souhaitons qu'elles soient mises en place dès que possible.

3.1) Transport des voyageurs

Les trois axes ayant pour objectif la réduction des déplacements routiers et leurs impacts – réduction des besoins en déplacements, en nombre et en portée, développement des offres de transport alternatives à la voiture individuelle, amélioration de la motorisation et optimisation des conditions de conduite – sont effectivement à prendre en compte

Réduction des besoins en déplacements, en nombre et en portée :

Nous approuvons l'orientation AT1 « densifier les centralités urbaines bien desservies par les transports en commun », l'orientation AT2 « planifier et développer une forte mixité fonctionnelle dans les tissus urbains existants et dans les projets ».et l'orientation TV4 « limiter l'usage de la voiture et de ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité ».

L'orientation AT3 « Freiner l'étalement urbain , en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même » nous paraît timide et nous proposons de **stopper l'étalement urbain** en raison de ses impacts négatifs (destruction de terres agricoles et incitation à un recours accru à l'automobile individuelle).

Nous approuvons l'idée de favoriser le travail à distance des salariés habitant à plus de 10 km de leur lieu d'emploi (orientation TV4). An niveau national, un allègement des taxes sur l'emploi pourrait contribuer à encourager ce mode de travail en compensant ses éventuels inconvénients,

Développement des offres de transport alternatives à la voiture individuelle

Nous approuvons l'orientation TV1 « Créer les conditions favorables à l'**intermodalité** et à un développement ambitieux de la **marche à pied** et de l'usage du **vélo** » .et les précisions citées pour mettre en place ces conditions., notamment des itinéraires sécurisés et des abris pour les vélos.

Nous approuvons l'orientation TV2 « optimiser et développer l'offre de **transports en commun** » en améliorant les correspondances, en augmentant la fréquence des bus et en diversifiant les offres avec des systèmes omnibus et des systèmes express. L'augmentation proposée d'augmentation de 50% de la part modale des transports en commun est un minimum.

Par contre, la prise en charge par les employeurs de l'abonnement aux transports en commun est une mauvaise solution : les charges qui pèsent sur l'employeur sont un des facteurs qui augmentent le chômage et dans un souci social et environnemental il nous paraît plus efficace de taxer les pollutions plutôt que de pénaliser l'emploi.

En ce qui concerne les voitures et vélos électriques, il ne nous paraît pas souhaitable d'en favoriser l'usage tant que l'électricité sera essentiellement fournie par les centrales nucléaires et thermiques. La question sera à étudier quand les énergies renouvelables éolienne et solaire seront beaucoup plus développées et auront une production suffisante pour assurer les besoins prioritaires en électricité.

Amélioration de la motorisation

Nous approuvons l'orientation TV3 « encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ».

Il serait souhaitable de fixer des délais rapides de mise en application de ces trois axes.

3.2) Transport des marchandises :

Nous constatons avec satisfaction que la proposition de notre fédération de **favoriser une plus forte multimodalité des transports de marchandises et notamment de favoriser les alternatives au transport routier en accroissant la part modale du fret ferroviaire et fluvial** a été retenue (orientation TM1). L'objectif de part modale du fret ferroviaire et fluvial de 30% des parts modales totales nous paraît un minimum à réaliser dès que possible. La mise en œuvre de la taxe poids lourds au niveau national doit y aider.

Les pistes d'actions concrètes présentées dans ce TM1 sont à appliquer, notamment, la requalification des embranchements ferroviaires, l'amélioration de l'offre ferroviaire sur les infrastructures existantes, la réservation du foncier en bord de canal aux activités utilisatrices du mode fluvial .

L'amélioration de l'offre ferroviaire est nécessaire, mais elle doit s'appliquer sur les lignes existantes. Créer de nouvelles infrastructures serait nocif : cela détruirait encore des espaces naturels ou agricoles et imposerait des coupures néfastes à la biodiversité dans une région déjà excessivement morcelée.

Cette analyse constructive du SRCAE par la Fédération Nord Nature Environnement est faite à la date du 21 octobre 2011. Il est possible, si nous en avons le temps, que d'autres aspects du SRCAE bénéficient d'une analyse qui sera alors ajoutée au texte ci-dessus.